

INSCRIPTION 2018-2019

A propos de l'inscrit(e) :

NOM, Prénom : _____

Date de naissance : _____

E-mail : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse complète : _____

Responsable légal et personne(s) à contacter en cas d'urgence (si différente) :

Merci de préciser nom, prénom, n° de téléphone et e-mail.

- _____
- _____
- _____

VOUS SOUSCRIVEZ POUR LE(S) COURS (jusqu'à 6 cours possibles - Pour remplir ce tableau, merci de consulter l'emploi du temps 2018-2019 fourni avec ce document ou disponible sur le site internet de l'école www.toulousemanga.fr) :

| Matière | Jour | Horaire | Administration |
|---------|------|---------|----------------|
| | | | X |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | Total |

VOUS CHOISISSEZ L'ENGAGEMENT :

à la séance au trimestre à l'année

Merci de cocher la case correspondante

VOUS SOUHAITEZ RÉGLER : Merci de cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)

en une fois, en espèces en une fois, par CB en une ou plusieurs fois, par chèques*

Encaisser le 5, le 15 ou le 25 de chaque mois

*Chèques à l'ordre de « Toulouse Manga »

Pour valider l'inscription, merci de nous retourner ce document dûment rempli et accompagné d'une attestation de responsabilité civile au nom de l'élève inscrit(e) ainsi que des frais de dossier s'élevant à 30€ par matière et par an. (ex. : pour l'année de cours 2018-2019, manga + dessin = 30€ + 30€ = 60€ de frais de dossier) Les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés, pour quelque raison que ce soit.

Les frais de dossier permettent de réserver une place sur le(s) cours de votre choix et donnent droit à un cours sans engagement. Pour deux cours ou plus, vous devez souscrire à l'engagement de votre choix (annuel, trimestriel ou à la séance).

FINALISER SON INSCRIPTION

- **Pour les moins de 16 ans :** Afin de finaliser votre inscription, merci de nous transmettre ce document dûment rempli et accompagné du règlement complet, quelle que soit la formule choisie, en une fois par espèces, ou en plusieurs fois par chèques (à l'ordre de Toulouse Manga) à la fin de votre premier cours ou avant le début de votre deuxième cours.

- **Pour les plus de 16 ans :** Afin de finaliser votre inscription, merci de nous transmettre ce document dûment rempli et accompagné du règlement complet, quelle que soit la formule choisie, en une fois par espèces, ou en plusieurs fois par chèques (à l'ordre de Toulouse Manga) à la fin de votre premier cours ou avant le début de votre deuxième cours. Un contrat de formation en double exemplaire vous sera transmis lors de votre deuxième cours : merci de nous retourner un des deux exemplaires complété, paraphé et signé.

Toute personne se présentant à son deuxième cours sans nous avoir transmis son dossier d'inscription, ou en nous ayant transmis un dossier d'inscription incomplet se verra refuser l'accès au cours tant que les formalités resteront inachevées.

GRILLE TARIFAIRE 2018-2019

| Engagement : | A la séance | Au trimestre* | | | A l'année |
|---|----------------|------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------|
| | | 1 ^{ère} inscription | Renouvellement | 2 ^e renouvellement | |
| COURS DE MANGA | | | | | |
| 1h (mixte – 3ème année seulement) | 20€ | 205€ | 175€ | 175€ | 430€ |
| 1h30 (ados – 1ère à 3ème année) | 25€ | 230€ | 200€ | 200€ | 530€ |
| 2h (adultes – 1ère à 3ème année) | 35€ | 330€ | 300€ | 300€ | 680€ |
| 2h renforcé (adultes – 1ère à 3ème année) | 40€ | 380€ | 350€ | 350€ | 730€ |
| Ateliers senpai (ados 2h – 4ème année et plus) | Non disponible | Non disponible | | | 480€ |
| Ateliers senpai (adultes 3h – 4ème année et plus) | Non disponible | Non disponible | | | 530€ |
| Cours mensuels (1ère année, 2ème année, senpai) | 70€ | Non disponible | | | 580€ |
| COURS DE DESSIN | | | | | |
| Cours de 2h (1ère et 2ème année) | 35€ | 330€ | 300€ | 300€ | 680€ |
| Atelier (à partir de la 3ème année) | Non disponible | Non disponible | | | 580€ |
| En double cours** | Non disponible | Non disponible | | | 480€ |
| COLORISATION DIGITALE | | | | | |
| 2h (à partir de 14 ans – 1ère et 2ème année) | 40€ | 380€ | 350€ | 350€ | 680€ |
| Prêt de matériel (nombre limité) | 5€ | 40€ | 40€ | 40€ | 120€ |
| COURS DE JAPONAIS | | | | | |
| 1h (ados – 1ère et 2ème année) | 25€ | 200€ | 200€ | 200€ | 460€ |
| 1h30 (adultes – 1ère à 4ème année) | 30€ | 250€ | 250€ | 250€ | 560€ |
| CORÉEN | | | | | |
| 1h30 (à partir de 14 ans – 1ère à 3ème année) | 25€ | 200€ | 200€ | 200€ | 500€ |

* Le tarif «1ère inscription» correspond à la toute première inscription de l'élève durant l'année, quelle que soit la date du premier cours. Par exemple, une inscription trimestrielle faite en Décembre 2018 (année scolaire 2018-2019) sera au tarif de la 1^{ère} inscription. Toute nouvelle inscription durant la même année scolaire sera au tarif « Renouvellement » (ou « 2^e renouvellement » pour une 3ème inscription la même année).

**Le tarif « double cours » est appliqué sur le deuxième cours choisi uniquement. Les doubles cours concernent les cours de manga 2h, de dessin 2h, de colorisation numérique 2h. Les cours intitulés « ateliers », « cours mensuels » et les cours de manga ados ou mixte ne sont pas concernés par cette promotion. Pour l'inscription à plus de deux cours pouvant être pris en double cours, nous contacter pour les tarifs.

Tout élève est tenu d'avoir son matériel en cours. Tout prêt de matériel par l'école sera systématiquement facturé 5€.

En signant ce formulaire, vous attestez que les informations y figurant sont exactes et que toutes les conditions sont lues et approuvées. Fait le _____ à _____

Signature (obligatoire)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

!! ATTENTION !! Ce document doit obligatoirement être signé pour valider l'inscription.

CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre :

- La société **Toulouse Manga**, SASU, formation professionnelle ou de loisirs, domiciliée au 36 allée de Barcelone, 31000 TOULOUSE, d'une part,
- Et toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par Toulouse Manga, ci-après désigné « élève », d'autre part.

Toulouse Manga propose des cours dont les différentes offres sont disponibles sur son site internet www.toulousemanga.fr.

Le contenu détaillé, le lieu, la date et l'heure, ainsi que les tarifs sont consultables sur le site www.toulousemanga.fr.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont également consultables sur le site www.toulousemanga.fr.

Une année de cours à Toulouse Manga se déroule du mois de Septembre au mois de Juin de l'année suivante, du lundi au samedi hors période de vacances scolaires. En conséquence, le premier samedi des vacances fait partie de la semaine précédant lesdites vacances, il y a donc systématiquement cours.

L'achat ou la réservation d'un ou de plusieurs cours implique l'acceptation sans réserve de la part du client ou du participant des présentes conditions générales de vente.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Aucun retard ou aucune absence de l'élève ne donne droit à un report, un décalage, à un rattrapage ou à un dédommagement quelconque.

En cas d'absence du professeur (maladie, empêchement ou cas de force majeure), les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms, ou par e-mail, ou les deux. Les cours seront alors décalés à une date ultérieure et rattrapés avant la fin de l'année.

Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi, il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel emprunté dans le même état qu'à son arrivée.

Les participants s'engagent à respecter les personnes et biens matériels avec lesquels ils seront amenés à travailler. Toute personne faisant preuve d'un comportement potentiellement dangereux ou dégradant pour les personnes et les biens matériels, ou toute personne qui perturberait le bon déroulement du stage ou des cours pourra s'en voir immédiatement exclu. Le cas échéant, la totalité du prix des cours est alors due et ne sera en aucun cas remboursée.

Toulouse Manga dispose d'une responsabilité civile professionnelle pour exercer son activité, cependant, si vous êtes la cause d'un accident ou de dégâts, votre propre responsabilité civile individuelle est engagée. Nous vous demanderons donc de nous fournir une attestation de responsabilité civile le premier jour du stage ou lors de votre premier cours. Les élèves ne pouvant pas présenter cette attestation peuvent se voir refuser l'accès à notre établissement.

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. Toulouse Manga décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtements tâchés/abîmés. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent au sein de l'école ou envers les autres membres de celle-ci.

Toulouse Manga se réserve le droit d'annuler ou de modifier la composition et/ou les dates et horaires de cours si le nombre de minimum de cinq participants n'est pas atteint.

POUR LES FORMULES ANNUELLES :

Les inscriptions sont nominatives et valables pour la durée de l'année scolaire souscrite.

Abandon de l'élève en cours d'année de cours : Le prix de l'année de cours est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure (cf. fin de document). Dans ce cas, un document prouvant l'incapacité définitive à suivre les cours sera alors exigé.

En cas d'incident de paiement, les cours sont immédiatement suspendus quelles qu'en soient les raisons et ne seront repris qu'après règlement en intégralité des sommes en retard. Les cours manqués pendant cette période ne seront pas rattrapés (il sera toutefois possible de transmettre les supports de cours lorsqu'il y en a).

En cas de force majeure, tout arrêt de suivi des cours par l'élève devra faire l'objet d'un courrier recommandé, l'arrêt des paiements ne sera effectif qu'à compter de sa réception. Tout retard de paiement peut entraîner une pénalité de 2 % par mois de retard.

POUR LES FORMULES TRIMESTRIELLES :

Les engagements trimestriels ont des périodes de validité bien définies, les cours non suivis pendant la période de validité ne seront ni remboursés, ni échangés, ni reportés. Ils seront perdus. Les formules trimestrielles ne sont pas adaptables au prorata temporis de l'année en cours. Tout trimestre entamé est dû.

En cas d'incident de paiement, les cours seront immédiatement suspendus quelles qu'en soient les raisons sauf en cas de force majeure (cf. fin de document) et, si un accord n'est pas établi, ils ne seront pas repris et seront perdus.

POUR LES COURS UNIQUES OU LES COURS PARTICULIERS :

Tout cours unique ou cours particulier ne peut être mis en place à l'initiative seule de l'élève ou du client, mais après accord avec Toulouse Manga. Il est donc préférable de prendre contact avec Toulouse Manga au moins deux semaines (jours ouvrés et hors vacances scolaires) avant la date de cours souhaitée.

En cas d'impossibilité d'assister au cours, il est demandé à l'élève de prévenir au mois 48 heures à l'avance sans quoi le cours sera dû.

En cas de force majeure (cf. fin de document) entraînant l'impossibilité d'assister au cours et de prévenir dans les délais énoncés ci-dessus, un document justificatif vous sera demandé.

POUR LES COURS MENSUELS :

Les cours mensuels disposent d'un planning systématiquement établi avant la rentrée de Septembre et répartissant les dix dates de cours du mois de Septembre au mois de Juin de l'année suivante. Quelle que soit la formule choisie (à la séance, trimestrielle, annuelle) et **en signant ce document, l'élève ou le client approuve les dates de cours proposées par Toulouse Manga**. Ces dates sont mises à dispositions sur le site internet de l'école www.toulousemanga.fr. Le planning des cours peut être imprimé par l'école à la demande des élèves.

Toute demande de modification de date ne pourra être effective qu'à la seule condition que tous les participants au cours mensuel ainsi que le professeur en charge du groupe sont d'accord avec cette modification.

Ce planning peut être soumis à modification dans le cas d'absence du professeur (voir ci-après le règlement intérieur, « Absences du professeur »).

N.B. : Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente, « force majeure » désigne les catastrophes naturelles, actes de guerre, terrorisme, troubles civils, épidémies, tremblements de terre, incendies, inondations, restrictions gouvernementales ou légales, ou autres événements hors du contrôle de l'une ou l'autre des parties (maladie au long cours survenue en cours d'année, mutation professionnelle, accident, etc.).

Ce règlement doit être lu et remis signé par l'élève ou son représentant légal pour que son inscription soit validée.

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé ») :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Document à conserver.

Le non respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Paiement des cours

Tout élève présent en cours s'est assuré d'avoir transmis l'entièreté du règlement de ses cours à la direction. Toulouse Manga se réserve le droit de refuser l'accès à ses cours à tout élève ne s'étant pas acquitté du paiement de ses cours.

Planning annuel

Les cours de Toulouse Manga se déroulent du mois de Septembre au mois de Mai de l'année suivante, du lundi au samedi, hors périodes de vacances scolaires. Le premier samedi de chaque vacances fait partie de la semaine précédant les dites vacances et n'est donc pas chômé. Le mois de Juin peut être utilisé pour rattraper des cours en cas d'absence du professeur (voir paragraphe « Absences du professeur »).

Dans le cadre de la communication à propos de l'école et de ses activités, certains professeurs sont amenés à participer à des conventions et autres manifestations survenant le week-end (généralement, du vendredi au dimanche). Dans ce cas, ils transmettent en début d'année un planning où figurent toutes les dates de cours. L'inscription aux cours des vendredis et samedis implique l'adhésion de l'élève à ce planning-là.

Absences

- de l'élève :

Il est demandé à tout élève ou responsable d'élève de systématiquement prévenir le professeur ou la direction de toute absence prévue ou imprévue. Dans ces cas, aucun cours ne sera rattrapé.

Au bout de 4 absences consécutives non signalées, Toulouse Manga considère que l'élève abandonne le cours. La place sera alors déclarée vacante et proposée à toute personne souhaitant intégrer les cours en cours d'année. Pour toute inscription en formule annuelle, toute année commencée est due. De même, pour toute inscription en formule trimestrielle, tout trimestre entamé est dû.

- du professeur :

En cas d'absence prévue dès le début d'année, un planning donnant les dates de cours de l'année est transmis aux élèves dès le premier cours. Le total de 30 séances est donc réparti tout au long de l'année scolaire et aucun cours n'est alors à rattraper.

En cas d'absence non prévue, les élèves seront informés le plus rapidement possible. Le (ou les) cours manqué(s) seront alors rattrapés soit à des dates ultérieures (au mois de Juin par exemple), soit par extension de l'heure de cours (par exemple, un cours d'1h30 manqué pourra être rattrapé par ajout de 30min sur les 3 séances suivantes – ces cours-là seront alors de 2h au lieu d'1h30). Dans ce dernier cas, l'ensemble des élèves sera consulté afin d'assurer la possibilité de mise en place de cette solution.

Respect des locaux et du matériel

Les élèves sont tenus d'apporter leur matériel de travail à chaque séance. La liste est fournie en début d'année. Chaque élève aura l'obligation de nettoyer son espace de travail à la fin des cours, avant l'arrivée des élèves du cours suivant.

Toulouse Manga met à disposition des élèves du matériel et des locaux fonctionnels et en bon état. Une participation est demandée aux élèves pour utiliser ce matériel, mais cette cotisation ne les rend en aucun cas possesseur du matériel utilisé. Il est demandé aux élèves de prendre soin du matériel qui leur est fourni de manière à ce qu'il puisse servir à d'autres après eux. Toute dégradation, perte ou vol, entraînera une facturation supplémentaire visant à remplacer/réparer le matériel.

Respect des personnes

Aucun acte verbal ou physique visant à dégrader l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ne saurait être toléré à Toulouse Manga. Les cours et les stages se font dans le respect mutuel et réciproque entre professeurs et élèves, ainsi qu'entre élèves. Le non respect de cette règle pourra conduire à l'exclusion définitive de la personne concernée. Des poursuites pourront être mises en œuvre en fonction de la gravité des actes.

Respect des consignes de sécurité

La pratique du manga peut amener à utiliser du matériel présentant un risque s'il est mal employé (cutter, plumes, ...). Des consignes strictes de sécurité sont donc systématiquement énoncées avant l'utilisation de ce matériel et les élèves sont étroitement surveillés lors de son utilisation. En cas de non respect des consignes de sécurité, l'élève pourra se voir immédiatement exclu de l'activité, voire du cours en lui-même si son attitude peut se révéler dangereuse pour les personnes présentes ou pour lui-même.

Visibilité

Participer aux activités de Toulouse Manga implique le consentement de l'élève pour l'utilisation des travaux produits en matière de communication notamment (exposition, visibilité sur le site internet, brochures,...).

Trajets

Toulouse Manga ne pourra être tenu responsable en cas d'accident survenant lors des trajets parcourus (aller et retour) pour participer aux activités.

Santé

De manière à y apporter une réponse efficace en cas de problème ou de crise, nous vous invitons à nous signaler tout problème de santé (physique ou mentale) récurrent. Nous nous engageons à respecter la vie privée des élèves et à ne pas communiquer à des tiers les informations que l'élève ou le responsable légal pourrait nous fournir à ce sujet (exception faite du personnel médical en cas de problème)/

Support de cours :

Tous les documents mis à la disposition des élèves comme support de cours (tutoriels sur papier ou vidéos, cours, etc.) sont soumis aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle. Ils vous sont remis pour votre unique usage personnelle. Toute diffusion ou transmission, sur quelque support que ce soit (matériel ou immatériel) pourra donner lieu à des poursuites.

RÉCAPITULATIF INSCRIPTION

Ce document est à remplir par le personnel en charge de Toulouse Manga et à conserver par l'élève.

Les frais de dossier sont offerts pour toute inscription effectuée jusqu'au Dimanche 24 Juin 2018 inclus. Les frais sont à verser pour réserver la place de cours. Ils seront ensuite déduits du montant total à verser (formules annuelle ou trimestrielle uniquement). Passé cette date, les frais de dossier seront à verser pour réserver la place de cours et ne seront pas déduits du montant correspondant à une formule annuelle ou trimestrielle ou à la séance.

VOUS AVEZ SOUSCRIT POUR LE(S) COURS :

| Matière | Jour | Horaire | Administration |
|---------|------|---------|----------------|
| | | | X |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | Total |

VOUS AVEZ CHOISI L'ENGAGEMENT :

à la séance au trimestre à l'année

VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE RÈGLEMENT :

en une fois, en espèces en une fois, par CB en une ou plusieurs fois, par chèques*

Encaisser le 5, le 15 ou le 25 de chaque mois

*Chèques à l'ordre de « Toulouse Manga »

Le mode de paiement peut être modifié à la demande du client. La modification du mode de paiement ne peut en aucun cas modifier le montant dû par le client, ni l'engagement souscrit.

Le document « Récapitulatif inscription » fait office de mémo et est à conserver par l'élève/le client. Le document qui engage l'élève/le client est la partie intitulée « Inscription 2018-2019 » et « Conditions Générales de vente » remise à l'école Toulouse Manga lors de l'inscription. Les informations faisant foi sont les informations fournies dans lesdits documents précédents. Toute modification faite sur le document « Récapitulatif inscription » sans confirmation écrite de la part de Toulouse Manga ne saurait être recevable.

Fait à Toulouse Manga, TOULOUSE, le _____,
par _____, personnel de Toulouse Manga.

Signature (de l'employé) :

PLANNING DES COURS 2018-2019

| LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | | SAMEDI | | | |
|--|------|--------------|------|-----------------------------------|------|---|------|--------------|--|---|--|---|---|
| MANGA GAKUEN | EIMA | MANGA GAKUEN | EIMA | MANGA GAKUEN | EIMA | MANGA GAKUEN | EIMA | MANGA GAKUEN | | MANGA GAKUEN | EIMA | EIMA | |
| | | | | | | | | | | 10H30 | 10H30 | 10H30 | |
| | | | | | | | | | | JAPONAIS 4ÈME ANNÉE | MANGA ADOS 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- | MANGA ADOS 3ÈME ANNÉE -LISA- | |
| | | | | | | | | | | 12H | 12H 13H30 | 12H 13H30 | |
| | | | | 14H | | 14H | | | | 14H | JAPONAIS 3ÈME ANNÉE | MANGA COURS MENSUELS 1ÈRE ANNÉE, 2ÈME ANNÉE, SENPAI | |
| | | | | DESSIN 2ÈME ANNÉE -JÉRÉMIE- | | MANGA ADOS 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- | | | | ATELIER MANGA ADOS SENPAI -LISA- | 15H | CORÉEN 3ÈME ANNÉE -YOHWAN- | |
| | | | | | | 15H30 | | | | 16H | MANGA ADOS 2ÈME ANNÉE -LISA- | 16H30 | MANGA ADOS 2ÈME ANNÉE -LISA- |
| | | | | 16H | | MANGA ADOS 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- | | | | 17H | JAPONAIS 1ÈRE ANNÉE | 17H30 | JAPONAIS 2ÈME ANNÉE |
| | | | | DESSIN 1ÈRE ANNÉE -JÉRÉMIE- | | JAPONAIS ADOS 1ÈRE ANNÉE | | | | 18H | MANGA ADOS 2ÈME ANNÉE -LISA- | 17H30 | JAPONAIS 2ÈME ANNÉE |
| | | | | | | 18H | | | | 18H15 | MANGA ADOS 2ÈME ANNÉE -LISA- | 18H | |
| 18H | | | | | | 18H30 | | | | JAPONAIS ADOS 2ÈME ANNÉE | | 18H | MANGA ADULTES 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- |
| ATELIER DESSIN 3ÈME ANNÉE -JÉRÉMIE- | | | | | | COLORISATION DIGITALE 1ÈRE ANNÉE -JÉRÉMIE- | | | | 19H | MANGA ADULTES 1ÈRE ANNÉE -MAYLIS- | 19H | MANGA ADULTES 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- |
| | | | | | | JAPONAIS 2ÈME ANNÉE | | | | 19H15 | MANGA ADULTES 2ÈME ANNÉE -MAYLIS- | 19H30 | MANGA ADULTES 2ÈME ANNÉE -LOUIDELA- |
| | | | | | | | | | | 19H | MANGA ADULTES 3ÈME ANNÉE -LOUIDELA- | 19H | MANGA ADULTES 2ÈME ANNÉE -MAYLIS- |
| | | | | | | | | | | 19H30 | MANGA ADULTES RENFORCÉS 2ÈME ANNÉE -LOUIDELA- | 19H30 | MANGA ADULTES 1ÈRE ANNÉE -VINCENT- |
| | | | | | | | | | | 20H30 | JAPONAIS 1ÈRE ANNÉE | 20H30 | 20H |
| | | | | | | | | | | 20H30 | DESSIN 1ÈRE ANNÉE -JÉRÉMIE- | 20H30 | 20H |
| | | | | | | | | | | 18H | ATELIER MANGA ADULTES SENPAI -MAYLIS- | 18H | ATELIER MANGA ADULTES SENPAI -MAYLIS- |
| | | | | | | | | | | 18H | COLORISATION DIGITALE 2ÈME ANNÉE -JÉRÉMIE- | 18H | COLORISATION DIGITALE 2ÈME ANNÉE -JÉRÉMIE- |
| | | | | | | | | | | 18H | MANGA ADULTES 3ÈME ANNÉE -LISA- | 18H | MANGA ADULTES 3ÈME ANNÉE -LISA- |
| | | | | | | | | | | 19H30 | JAPONAIS 1ÈRE ANNÉE | 19H30 | JAPONAIS 1ÈRE ANNÉE |
| | | | | | | | | | | 20H | | 20H | |
| | | | | | | | | | | 21H | | 21H | |
| | | | | | | | | | | 21H15 | | 21H15 | |
| | | | | | | | | | | 21H | | 21H | |
| | | | | | | | | | | 21H30 | | 21H30 | |